

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 29
 Nombre de conseillers votants : 35

Étaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Elisabeth GRACIET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Laurent PERADON.

**Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
 Sur le Budget annexe pole culturel et de spectacles**

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu de l'avancement des travaux, de modifier les autorisations de programme et les Crédits de Paiements 2020 des opérations ci-dessous :

A.P. 1 : Pôle Culturel et de Spectacles :

- Transfert du Budget Principal → DCM n°156 du 15/11/2006
- 1^{ère} actualisation → DCM n°175 du 20/12/2006
- 2^{ème} actualisation → DCM n°046 du 23/05/2007
- 3^{ème} actualisation → DCM n°071 du 09/04/2008
- 4^{ème} actualisation → DCM n°195 du 18/12/2008
- 5^{ème} actualisation → DCM n°52 du 20/05/2009
- 6^{ème} actualisation → DCM n°35 du 01/04/2010
- 7^{ème} actualisation → DCM n°66 du 02/06/2010
- 8^{ème} actualisation → DCM n°01 du 25/01/2011
- 9^{ème} actualisation → DCM n°28 du 28/03/2012
- 10^{ème} actualisation → DCM n°165 du 12/12/2012
- 11^{ème} actualisation → DCM n°55 du 10/04/2013
- 12^{ème} actualisation → DCM n°06 du 25/02/2015
- 13^{ème} actualisation → DCM n°95 du 30/09/2015
- 14^{ème} actualisation → DCM n°148 du 16/12/2015
- 15^{ème} actualisation → DCM n°36 du 06/04/2016
- 16^{ème} actualisation → DCM n°41 du 12/04/2017
- 17^{ème} actualisation → DCM n°27 du 09/04/2018
- 18^{ème} actualisation → DCM n°12 du 11/02/2019
- 19^{ème} actualisation → DCM n°36 du 08/04/2019

Montant H.T. :		22 254 953,97	
Crédits de Paiement :		Financement Prévisionnel :	
2003	1 252,80	Subvention ANRU	1 088 029,00
2004	29 997,49	Subvention FEDER 1	700 000,00
2005	23 907,76	Subvention FEDER 2	1 631 424,00
2006	568 057,03	Subvention C.R.	2 500 000,00
2007	1 039 358,46	Subvention C.G.	500 000,00
2008	4 383 047,68	Subvention C.U.B.	450 000,00
2009	5 700 703,11	Emprunt	10 518 784,00
2010	6 764 302,23	Autofinancement	4 866 716,97

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2011	664 789,34		
2012	447 705,90		
2013	667 291,55		
2014	68 796,14		
2015	108 379,11		
2016	987 365,37		
2017	100 781,23		
2018	44 336,68		
2019	249 577,96		
2020	50 000,00		
2021	355 304,13		
22 254 953,97		22 254 953,97	

Imputations budgétaires M57 : Opé.1000 natures 2313 / 21321

A.P. 2 : Construction de la 4^{ème} salle :

Suite au vote du BP, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

- Création	→	DCM du 01/04/2015 (DOB)
- 1 ^{ère} actualisation	→	DCM n°41 du 12/04/2017
- 2 ^{ème} actualisation	→	DCM n° 27 du 09/04/2018
- 3 ^{ème} actualisation	→	DCM n°12 du 11/02/2019
- 4 ^{ème} actualisation	→	DCM n°36 du 08/04/2019

Montant H.T. :		1 500 000,00	
<u>Crédits de Paiement :</u>		<u>Financement Prévisionnel :</u>	
2015	0,00	Autofinancement	1 500 000,00
2016	0,00		
2017	0,00		
2018	11 450,00		
2019	2 174,00		
2020	486 376,00		
2021	1 000 000,00		
1 500 000,00		1 500 000,00	

Imputation budgétaire M57 : Opé.2000 natures 2313 / 21321

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

28 voix pour

1 abstention

6 voix contre

actualise les Autorisations de programme et Crédits de Paiement comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200703-2020-86-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Publication : 03/07/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.